



V I L L E D E C O L O M B E S

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

92701 Colombes Cedex

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2024

N°**38**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 42
Représentés : 7
Absents : 4

Ayant voté pour : 37
Ayant voté contre : 7
Abstentions : 5
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES
EFFECTIFS**LE CONSEIL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8 et L. 332-14,

Vu le tableau des emplois à date du 1^{er} novembre 2024,

Vu les avis du Comité Social Territorial, du 23 septembre 2024 et du 9 décembre 2024,

Considérant que la réorganisation des services municipaux se traduit par un réajustement des effectifs après l'avis du Comité Social Territorial, par la suppression et la création de postes,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve la création des emplois suivants :

Emplois	Cadres d'emploi associés	Nombre de postes	Quotité temps de travail	Date d'effet
Responsable de l'unité administrative et logistique	Rédacteurs territoriaux (B)	+1	Temps complet	01/01/2025
Administrateur systèmes et réseaux	Ingénieurs territoriaux (A)	+1	Temps complet	01/01/2025
Adjoint au responsable du CSU	Techniciens territoriaux (B)	+1	Temps complet	01/01/2025
Chef d'unité PM	Agents de police municipale (C)	+1	Temps complet	01/01/2025

Agent en charge de la formation	Agents de police municipale (C)	+1	Temps complet	01/01/2025
---------------------------------	---------------------------------	----	---------------	------------

Article 2 : Approuve la suppression des emplois suivants :

Emplois	Cadres d'emploi associés	Nombre de postes	Quotité temps de travail	Date d'effet
Chef de brigade PM	Agents de police municipale (C)	-2	Temps complet	01/01/2025
Chargé de logistique	Rédacteurs territoriaux (B)	-1	Temps complet	01/01/2025
Responsable Superviseur Technique	Techniciens territoriaux (B)	-1	Temps complet	01/01/2025
Adjoint	Techniciens territoriaux (B)	-1	Temps complet	01/01/2025
Agent OPV / CSU	Adjoints techniques territoriaux (C)	-1	Temps complet	01/01/2025

Article 3 : Autorise qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie concernée dans les conditions fixées aux articles L. 332-8 ou L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Article 4 : Décide que la dépense correspondante sera imputée au budget communal.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 26 décembre 2024

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20241219-16907-DE-1-1

Fait à Colombes



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.